

## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

### SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

#### 1.1 Identification du produit:

Nom du produit	Toner Noir 4056i, 5056i, 6056i, 5057i, 6057i
Référence produit	CK-7514
Forme du produit	Mixture

#### 1.2 Utilisations identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** La formation d'image de notre équipement électrophotographique.  
Les autres utilisations ne sont pas recommandées.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	KYOCERA Document Solutions Inc.
Adresse	1-2-28 Tamatsukuri, Chuo-ku, Osaka 540-8585, Japan
Fournisseur	TA Triumph-Adler GmbH
Adresse	Ohechaussee 235 22848 Norderstedt Germany

**1.4. Numéro d'urgence +49 (0) 40 / 528490**  
**(Ce numéro est disponible uniquement pendant les heures de bureau)**

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP)**  
Non applicable (article)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP)**  
Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Évaluation de PBT / vPvB  
Pas de données disponibles.

Voir les sections 4 et 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé et les symptômes. Voir la section 9 pour des informations sur les explosions de poussière.

## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

### SECTION 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2 Substance ou mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>CAS-No</u>	<u>[poid %]</u>
Résine en polyester (3 types)	Confidentiel	70-80
Ferrite (ferrite comprenant du manganèse)	66402-68-4	5-10 (as Mn:<1)
Carbon Noir	1333-86-4	3-8
Silice amorphe	7631-86-9	1-5
Le dioxyde de titane	13463-67-7	<1

#### Informations sur les ingrédients

- (1) Substance présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens du CLP:  
Aucune
- (2) Substance à laquelle sont attribuées des limites d'exposition sur le lieu de travail dans la Communauté:  
Aucun
- (3) Substances, qui sont PBT ou vPvB conformément aux critères énoncés à l'annexe XIII de REACH:  
Aucun
- (4) Substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH (SVHC):  
Aucun
- Voir section 16 pour le texte complet des phrases H déclarées ci-dessus.

### SECTION 4 : premier secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation:

S'extraire de la zone exposé afin de se mettre à l'air frais et se gargariser avec beaucoup d'eau. Consultez un médecin en cas de symptômes tels que la toux.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritation.

Ingestion:

Rincer vous la bouche. Buvez un ou deux verres d'eau pour diluer. Demander un traitement médical si nécessaire.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets potentiels sur la santé et symptômes

Inhalation:

Une inhalation prolongée de poussières excessives peut causer des lésions pulmonaires. L'utilisation de ce produit comme prévu ne provoque pas l'inhalation prolongée de poussières de toner excessives.

## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

4.2 Contact avec la peau:  
Peu susceptible de provoquer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux:  
Peut causer une irritation passagère des yeux.

Ingestion: L'utilisation de ce produit comme il est prévu n'entraîne aucune ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Aucune information supplémentaire disponible.

### SECTION 5 : Lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié  
Eau pulvérisée, mousse, poudre, CO2 ou poudre chimique  
Agent d'extinction non approprié  
Aucun spécifié.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:  
Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Faites attention à ne pas enlever la poussière. Évacuer l'eau et réduire la température de l'atmosphère pour éteindre le feu.

Équipement de protection pour les pompiers  
Non spécifié

### SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter l'inhalation, l'ingestion, le contact avec les yeux et la peau en cas de libération accidentelle. Eviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ni dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Rassemblez la poudre libérée pour ne pas s'envoler et essuyez avec un chiffon humide.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des informations sur l'élimination.

## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'essayez pas de forcer l'ouverture ou la destruction de la cartouche de toner ou de l'unité.  
Voir le guide d'installation de ce produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gardez la cartouche de toner ou l'unité bien fermée et rangez-la dans un endroit frais, sec et sombre. Tenir à l'écart du feu. Garder hors de la portée des enfants.

#### 7.3 Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

Aucune information supplémentaire disponible.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

US ACGIH Seuil des valeurs limites (TWA)

Particules: 10 mg / m<sup>3</sup> (particules inhalables) 3 mg / m<sup>3</sup> (particules respirables)  
Composés inorganiques de manganèse (composant ferrite): 0,1 mg / m<sup>3</sup> (fraction inhalable)  
0,02 mg / m<sup>3</sup> (fraction respirable) (en Mn)  
Noir carbone: 3,0 mg / m<sup>3</sup> (fraction inhalable) Dioxyde de titane: 10 mg / m<sup>3</sup>  
US OSHA PEL (TWA)

Particules: 15 mg / m<sup>3</sup> (poussière totale): 5 mg / m<sup>3</sup> (fraction respirable)  
Composés de manganèse (composant ferrite): 5 mg / m<sup>3</sup> (plafond) (en Mn)  
Carbon Noir: 3.5 mg/m<sup>3</sup> Silice amorphe: 80 mg / m<sup>3</sup> /% SiO<sub>2</sub>  
Dioxyde de titane: 15 mg / m<sup>3</sup> (poussière totale)

Limites d'exposition professionnelle de l'UE: Directive (CE) 2000/39, (CE) 2006/15 et (UE) 2009/161

Non listé.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Un ventilateur spécial n'est pas requis dans les conditions normales d'utilisation.  
Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire, protection des yeux, protection des mains, protection de la peau et du corps ne sont pas nécessaires dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôle de l'exposition environnementale

Aucune information supplémentaire disponible

## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	
Etat physique	Solide (poudre fine)
Couleur	Black
Odeur	Sans odeure
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible.
pH	Aucune donnée disponible.
Point de fusion [°C]	100-120 (Toner)
Point d'ébullition [°C]	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair [°C]	Aucune donnée disponible.
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité relative [g/m3]	1.2-1.4 (Toner)
Solubilité(s)	presque insoluble dans l'eau
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition [°C]	Aucune donnée disponible.
Viscosité	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible.
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible.

#### 9.2 Autres informations

Une explosion de poussière est improbable dans les conditions normales d'utilisation.  
L'explosivité expérimentale du toner est classée dans le même rang de poudre que la farine, le lait en poudre et poudre de résine en fonction de la vitesse de montée en pression.

## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de données disponibles.

#### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne se produiront pas.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucun spécifié.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucun spécifié.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux ne doivent pas être produits

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Sur la base des données disponibles, les critères de classification énumérés ci-dessous ne sont pas satisfaits.

Toxicité aiguë

Orale (DL50)

> 2000 mg / kg (rat) \* (toner).

> 2000 mg / kg (rat) \*\* (porteur).

Cutané (LD50)

Aucune donnée disponible (Toner).

Aucune donnée disponible (transporteur).

Inhalation (CL50 (4h))

> 5.09 mg / l (rat) \*

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Irritation cutanée aiguë

Non irritant (lapin) \* (toner).

Non irritant (lapin) \*\* (porteur).

Lésions oculaires graves / irritation

Irritation oculaire aiguë

Légèrement irritant (lapin) \*\* (porteur).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non sensibilisant (souris) \* (Toner).

Non sensibilisant \*\* (porteur).

## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

### 11.1 Mutagénicité sur les cellules germinales

Le test d'Ames est négatif (Toner).  
Le test de Ames est négatif \*\* (transporteur).  
\* (basé sur le résultat du test d'un produit similaire)  
\*\* (basé sur le résultat du test des matériaux constitutifs)

#### Informations sur les ingrédients:

Pas de mutagène selon MAK, TRGS905 et (EC) No 1272/2008 Annexe VI.

#### Cancérogénicité

##### Informations sur les ingrédients:

Aucune substance cancérogène ou potentiellement cancérogène (à l'exception du dioxyde de titane) selon IARC, Association japonaise de la santé industrielle, ACGIH, EPA, OSHA, NTP, MAK, Proposition 65 de la Californie, TRGS 905 et (EC) No 1272/2008, Annexe VI.

Le CIRC a réévalué le dioxyde de titane en tant que cancérogène (possiblement cancérogène pour l'homme) du groupe 2B à la suite d'essais d'exposition par inhalation chez le rat. Cependant, le test oral / cutané ne montre pas la cancérogénicité (2). Dans les études d'inhalation chronique chez l'animal portant sur le dioxyde de titane, la tumeur pulmonaire n'a été observée que chez le rat. On estime que ceci est attribué à la surcharge du mécanisme de clairance des poumons du rat (phénomène de surcharge) (3). L'inhalation excessive de dioxyde de titane ne se produit pas lors d'une utilisation normale de ce produit. En outre, les études épidémiologiques menées à ce jour n'ont révélé aucun lien entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et les maladies des voies respiratoires.

#### Toxicité pour la reproduction

##### Information sur les composants:

Aucune substance toxique pour la reproduction selon MAK, California Proposition 65, TRGS 905 et (EC) No 1272/2008 Annexe VI.

STOT-exposition unique  
STOT-exposition répétée

Pas de données disponibles.  
Pas de données disponibles.

Danger par aspiration  
Effets chroniques

Aucune donnée disponible.

Dans une étude chez le rat par exposition chronique par inhalation à un toner typique, une fibrose pulmonaire légère à modérée a été observée chez 92% des rats à la concentration élevée (16 mg / m<sup>3</sup>) du groupe exposé, et un degré de fibrose minime à léger a été observé chez 22% des animaux du groupe exposé (4 mg / m<sup>3</sup>) (1). Cependant, aucun changement pulmonaire n'a été signalé dans le groupe le moins exposé (1 mg / m<sup>3</sup>), le niveau le plus pertinent pour les expositions potentielles chez l'homme.

Autres informations

Aucune donnée disponible

## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

### SECTION 12 : Information écologique

#### 12.1 Toxicité

Pas de données disponibles.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bio accumulation

Pas de données disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

#### 12.6 Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination des déchets

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Toute pratique d'élimination doit être effectuée dans des conditions conformes aux lois et réglementations locales, nationales et fédérales relatives aux déchets (contacter les autorités environnementales locales ou nationales pour connaître les règles spécifiques).

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Nombre-UN

Aucun.

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Aucun.

#### 14.3 Classe (s) de danger pour le transport

Aucun.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Aucun.



## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Aucun.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information supplémentaire disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

#### Réglementation européenne

Règlement (CE) n ° 1005/2009 (relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, annexes I et II): non énuméré

Règlement (CE) n ° 850/2004 (relatif aux polluants organiques persistants, annexe I modifiée): non énuméré

Règlement (CE) n ° 689/2008 (concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexes I et V, telles que modifiées): non énuméré

Règlement (CE) n ° 1907/2006 REACH, annexe XVII telle que modifiée (restrictions d'utilisation): non énuméré

Règlement (CE) n ° 1907/2006 REACH, annexe XIV, telle que modifiée (autorisations): non énuméré.

#### Règlements américains:

Tous les ingrédients de ce produit sont conformes à la commande TSCA.

#### Réglementation Canada:

Ce produit n'est pas un produit contrôlé par le SIMDUT, puisque nous le considérons comme un article fabriqué.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

## Fiche Technique de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Fiche numéro Number: CK7514-TA-UT-03-EN  
Date de revision : 09/01/2019

Date d'émission : 23/06/2016

Effectif : 09/01/2019

Version: 03

Remplace la version: 01

### SECTION 16 : Autres informations

Au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006, annexe II, tel que modifié par le règlement (UE) no 453/2010 en ce qui concerne les fiches de données de sécurité.

Informations de révision : Section 1 (Nom du produit)

Texte complet des phrases H sous les sections 3:

Non applicable

Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (2010)
TLV et BEI	Valeurs limites d'exposition aux substances chimiques et aux agents physiques et indices biologiques d'exposition
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DFG	Deutsche Forschungsgemeinschaft
EPA	Environmental Protection Agency (Système intégré d'information sur les risques) (États-Unis)
MAK	Maximale Arbeitsplatzkonzentration der Deutschen Forschungsgesellschaft (2011)
NTP	Programme national de toxicologie du NTP (Rapport sur les cancérogènes) (États-Unis)
OSHA	Sécurité et santé au travail) (29 CFR, partie 1910, sous-partie Z)
PBT	persistant, bioaccumulatif et toxique
PEL	Limites d'exposition admissibles
REACH	Règlement (CE) n ° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques
Proposition 65	Californie, loi de 1986 relative à la salubrité de l'eau potable et aux substances toxiques
TRGS 905	Réglementation technique pour l'industrie (Allemagne)
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
Substances SVHC	Extrêmement préoccupantes
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)
ONU	Nations Unies
vPvB	très persistant et très bio accumulatif

#### Principales références bibliographiques et sources de données

(1) Réponse pulmonaire au toner lors d'une exposition chronique par inhalation chez les rats, H. Muhle et al., Toxicologie fondamentale et appliquée 17.280-299 (1991): dégagement et rétention pulmonaire du toner, au moyen d'une technique de traceur, au cours d'une exposition chronique par inhalation chez le rat, B. Bellmann, Toxicologie fondamentale et appliquée 17.300-313 (1991)

(2) Monographie du CIRC sur l'évaluation du risque cancérigène des produits chimiques pour l'homme, vol. 93

(3) NIULS CURRENT INTELLIGENCE BULLETIN "Évaluation des risques pour la santé et recommandations en matière d'exposition professionnelle au dioxyde de titane DRAFT"

(4) Le contenu est conforme à la fiche de données de sécurité "CK8511C-TA-UT-02-EN"; 01/09/2019 de KYOCERA Document Solutions Inc., 1-2-28 Tamatsukuri, Chuo-ku, Osaka 540-8585, Japon.